



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 12/2015

AU CONSEIL COMMUNAL

**Projet sylvicole du vallon de La Tinière
2016-2019**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

La fonction de protection (contre les avalanches, les crues et les chutes de pierres) des forêts du vallon de la Tinière a été reconnue par le Canton et la Confédération lors de l'établissement de la carte des forêts protectrices cantonales 2011. Les forêts recouvrent la plus grande partie de notre territoire. Les événements naturels de ces dernières années nous confortent dans l'idée de la nécessité d'entretenir notre patrimoine forestier.

Par le passé, la Commune de Villeneuve a déjà réalisé plusieurs projets sylvicoles afin d'entretenir ses forêts et leur fonction de protection. Ces projets sont:

- *Projet Lauber 1992-2002*

Ce projet a permis la réalisation des routes forestières Erniaule – la Braye et Borgetan Pissot. Un volume de 17'083 m³ a été coupé.

- *Projet sylvicole B/C 2004-2005*

Durant ce préavis, 1'238 m³ ont été coupés.

- *Projet sylvicole 2006-2008*

Durant cette période, 4429 m³ ont été coupés et 4.69 ha de soins aux jeunes peuplements ont été réalisés.

- *Projet sylvicole 2009-2011*

Ce projet a permis de couper 5'720 m³ de bois.

- *Projet sylvicole 2012-2015*

Ce projet, actuellement en cours, sera clôturé début 2016. Les derniers chantiers doivent encore être terminés cet hiver. Nous estimons que 8'080 m³ auront été coupés.

La Commune de Villeneuve souhaite poursuivre les travaux d'entretien des forêts protectrices du vallon de la Tinière. Un montant de subventions cantonale et fédérale a été réservé à cet effet auprès de la Direction Générale de l'Environnement – Forêt (DGE-Forêt).

2. ETENDUE DU PROJET

Compte tenu de ce qui précède, le projet sylvicole 2016-2019, intégralement et exclusivement situé sur le territoire de la Commune, englobe l'ensemble des forêts du vallon de la Tinière, à l'exclusion des forêts propriétés des communes de Rennaz et de Noville qui sont gérées par le Groupement forestier des Agittes.

Afin de garantir l'entretien de l'ensemble des forêts protectrices du vallon de la Tinière, la Commune a intégré, comme par le passé, les forêts privées dans ce projet.

3. ROLE PROTECTEUR DE LA FORET

La DGE-Forêt a procédé, en 2011, à la délimitation des forêts protectrices de l'ensemble du Canton de Vaud sur la base d'une méthode unifiée au niveau suisse. Son analyse montre que les forêts du vallon de La Tinière représentent 4 % de la superficie totale des forêts protectrices du Canton.

Cette qualité est particulièrement importante pour prévenir les trois aléas suivants :

3.1. Avalanches

La forêt assume un rôle de protection contre le déclenchement des avalanches à partir de 1000 mètres d'altitude et pour des valeurs de pente comprises entre 60 et 100 % environ. La rive gauche de La Tinière et sa rive droite, du moins jusqu'à la hauteur du Creux à la Sierge, sont entrecoupées de couloirs d'avalanches actifs chaque année pour la plupart d'entre eux.

Enjeux : les principaux objets qui doivent être protégés d'une avalanche sont le hameau de Plancudrey (dix habitations permanentes) ainsi que l'infrastructure routière, l'ancienne et la nouvelle route de Chaude.

3.2. Crues et laves torrentielles¹, érosion, régulation du régime hydrique.

Le cours de La Tinière représente un danger objectif, notamment pour les habitations et les infrastructures. En 1952, 1974 et 1989, des crues furent à l'origine d'importants dégâts jusqu'en zone urbaine de Villeneuve. De plus, les spécialistes estiment qu'il y a dans le vallon de La Tinière au moins cinq bassins versants présentant des caractéristiques similaires à celui du Pissot, de sinistre mémoire. D'après leurs expertises, les risques de débordement de La Tinière au sommet du cône de déjection sont réels en cas de pluies abondantes, telles que celles, mémorables, qui se sont produites au cours des journées du 22 août 2005, du 7 juillet 2006 et du 5 août 2006 qui ont produit d'importants dégâts sur le territoire de la Commune. Le couvert forestier joue un rôle de régulation du régime hydrique important par la capacité de rétention d'eau des couronnes et du sol forestier armé par les racines.

Enjeux : les principaux objets villeneuvois qui doivent être mis à l'abri d'une lave torrentielle sont l'agglomération elle-même, les hameaux de Valleyres et de Plancudrey, l'autoroute, la ligne CFF ainsi que les vignes.

¹ Une lave torrentielle est le résultat d'une crue formée de boues denses charriant des matériaux solides (> 50 %) de taille variée.

D'importants investissements ont été réalisés dans le vallon de la Tinière afin de créer des dépotoirs pour collecter les matériaux. Les interventions sylvicoles devront viser à réduire les bois collectés dans ces aménagements.

3.3. Chutes de pierres

En raison de la pente et des barres rocheuses situées au-dessus ou à l'intérieur des massifs, la quasi-totalité des peuplements du vallon est soumise à des chutes de pierres. Une étude des dangers pour le versant sud du massif les « Chênaies » a d'ailleurs montré que la probabilité d'occurrence de ces chutes était élevée, même si l'intensité des phénomènes y est faible.

Enjeux : le principal objet qui doit être protégé des chutes de pierres est la route de Sonchaux qui dessert plusieurs habitations, un restaurant, des alpages et des forêts.

4. DEMARCHE POUR L'ETABLISSEMENT DU PROJET 2016-2019

Le bureau d'ingénieurs forestiers Tecnat SA a été mandaté pour évaluer l'état des forêts sur le territoire communal sur la base des dernières données d'inventaire (2002). Sur cette base, le bureau a proposé un programme sylvicole pour la prochaine période, en étroite collaboration avec le garde forestier.

En 2002, le volume moyen de bois sur pied par hectare était encore de 403 m³. En tenant compte de l'accroissement naturel de la forêt sur la période 2002 – 2015 et des exploitations réalisées durant cette même période, le volume en 2015 a augmenté à 460 m³/ha.

La Plan directeur forestier de la région Est recommande dans les Préalpes un volume moyen de 300 à 350 m³/ha. Compte tenu de l'état actuel du vieillissement généralisé des peuplements, il est impératif d'intervenir afin de régénérer la forêt, pour qu'elle puisse remplir durablement sa fonction de protection. L'objectif, à long terme, serait d'atteindre un volume de 350 m³/ha sur le territoire communal.

Selon les informations de l'inspection cantonale des forêts du 4ème arrondissement, il faut partir du principe que les moyens financiers mis à disposition par le Canton et la Confédération resteront les mêmes que ceux engagés initialement pour le préavis 18/2011. Le programme d'intervention a donc été établi à hauteur d'un financement similaire à la période 2012-2015 soit Frs 504'000.-.

Afin d'exploiter l'accroissement naturel du bois, il serait nécessaire de couper environ 4'400 m³/an ou 17'600 m³ pour 4 ans, soit près du double de la période précédente. Ceci permettrait de stabiliser le volume sur pied, c'est-à-dire le vieillissement de la forêt. Le coût des travaux pour la réalisation de la totalité du programme 2016-2019 a été estimé, selon les expériences passées, à Frs 2'981'750.-.

Le produit de la vente des bois est estimé à Frs 880'000.-. Le montant à charge de la Commune serait alors de 1'597'750.- pour 4 ans.

Le programme proposé est cependant réduit, car la Municipalité a décidé de plafonner le montant à charge de la Commune pour l'entretien des forêts protectrices à Frs 625'750.- pour 4 ans soit Frs 156'250.-/an.

	Coupe accroissement	Variante préavis
Volume	17600m ³	8100m ³
Frais d'exploitation	SFr. 2'981'750.00	SFr. 1'534'750.00
Produit de la vente des bois	SFr. 880'000.00	SFr. 405'000.00
Subvention	SFr. 504'000.00	SFr. 504'000.00
Solde à financer par la commune	SFr. 1'597'750.00	SFr. 625'750.00

La Municipalité a constaté que les résultats des préavis précédents étaient nettement plus favorables que ce qui avait été prévu dans le cadre des préavis. Cela est dû à l'octroi de subventions supplémentaires, à l'implication de l'équipe des forêts de la Commune (comprise dans le budget courant), ainsi qu'aux prix très compétitifs d'entreprises pour la réalisation de certaines coupes. La Municipalité propose, dans le but de se rapprocher des interventions optimales pour améliorer la fonction protectrice des forêts communales, que le programme des coupes puisse être étendu jusqu'à concurrence du solde à financer par la Commune soit Frs 625'750.- dans les limites des coûts d'exploitation prévus soit Frs 1'534'750.-. Un programme complémentaire au programme prioritaire a été préparé à cet effet.

Si d'aventure un volume important de subventions venait à être attribué au cours des quatre prochaines années et que celui-ci nécessiterait des coûts d'exploitation supplémentaires, la Municipalité présenterait un préavis complémentaire au Conseil communal.

5. PRINCIPES GENERAUX D'INTERVENTIONS

Les interventions sont définies de manière à ce qu'elles soient efficaces. Cela veut dire qu'on va couper le minimum pour atteindre les objectifs visés.

La définition des objectifs sylvicoles repose sur les instructions de la Confédération. Le service forestier a été formé au respect de ces directives qui se trouvent regroupées dans un document intitulé "Gestion durable des forêts de protection, concept NaiS". Le respect de ces directives est obligatoire afin d'obtenir des subventions forestières.

L'objectif général des travaux qui font l'objet de ce préavis est d'assurer durablement l'efficacité de la fonction protectrice de la forêt, et d'entretenir les forêts dangereuses pour les personnes et les infrastructures.

Afin de réaliser cet objectif, différentes étapes de travail doivent être suivies :

1. Identifier le ou les dangers naturels (aléas) sur le versant concerné (avalanches, chutes de pierres, glissements, etc.), ainsi que les enjeux (infrastructures, habitations, etc.)
2. Identifier les caractéristiques sylvicoles, telle la station forestière, ainsi que la structure minimale et idéale du massif forestier envers l'aléa identifié.
3. Comparer l'état actuel du massif forestier par rapport à la structure idéale afin d'évaluer l'évolution naturelle à moyen terme, et de déterminer si des interventions sylvicoles sont susceptibles d'orienter le massif concerné vers la structure idéale souhaitée.

4. Fixer concrètement les interventions sur le terrain (martelage).
5. Analyser la nécessité de laisser du bois sur place et/ou planifier les techniques optimales de récolte ainsi que de valorisation du bois sur un plan local et régional. Tout ceci permet l'estimation des coûts des travaux.

6. RÉALISATION DES TRAVAUX

Ce projet sylvicole prévoit l'entretien prioritaire des forêts protectrices communales au travers de la coupe d'un volume minimum de 2'025 m³/an. Ce volume a été calculé par le bureau Tecnat SA sur la base de l'investissement consenti par la Commune durant la période précédente.

Les travaux seront réalisés en partie par notre équipe forestière ainsi que par des entreprises privées, notamment pour les travaux de débardage. Les travaux dans le vallon de la Tinière sont difficiles, notamment à cause de la topographie et du temps d'accès aux peuplements.

Les interventions ont été réparties sur l'ensemble du vallon de la Tinière, en tenant compte des urgences sylvicoles et des contraintes techniques.

Le travail par secteur permet de garder une certaine souplesse dans le choix précis du lieu d'intervention mais également de contrôler l'impact paysager des travaux sylvicoles.

L'emplacement définitif des coupes sera fixé en cours de réalisation du projet en fonction du marché des bois, des choix des propriétaires privés et de la méthode d'exploitation. En annexe se trouvent une carte des coupes prévues à ce jour ainsi que le tableau des coûts (valeurs indicatives). Les ventes de bois se basent sur une moyenne des 4 dernières années.

Le tableau suivant donne une récapitulation des volumes à couper par secteurs :

Secteurs	Volumes (m ³)
Auféru	600
La Joux	500
La Lunerie	1'100
Les Chênaies	1'700
Les Granges	750
Noiremont	1'150
Plancudrey	700
Autres secteurs	1'600
TOTAL (4 ans)	8'100

Bien qu'étant minimales, les mesures envisagées ci-dessus peuvent être considérées comme suffisantes pour éviter une trop forte dégradation de l'effet de protection de la forêt. Il est important de poursuivre les efforts de coupes de bois, même si celles-ci sont déficitaires. En effet, plus l'état des forêts s'éloignera de l'optimal pour remplir les fonctions de protection, plus les efforts seront importants à moyen terme pour entretenir ces forêts.

7. RECAPITULATIF / FINANCEMENT

Les travaux dans les forêts du vallon de la Tinière sont difficiles et coûteux. Le produit de la vente des bois ne suffit pas à payer les travaux de coupes et d'entretien des jeunes peuplements.

Le Canton et la Confédération subventionnent actuellement les travaux d'entretien dans les forêts protectrices publiques à raison de 80% du déficit reconnu selon la grille des coûts forfaitaires cantonaux, et à raison de 100% dans les forêts privées.

L'inspection du 4^{ème} arrondissement fixe les enveloppes de subventions disponibles pour chaque commune selon l'attribution cantonale pour la région. Cependant, l'enveloppe budgétaire 2016-2019 n'est pas encore connue à ce jour.

Le montant de subvention disponible pour réaliser les travaux faisant l'objet du préavis est estimé équivalent à l'enveloppe de la période précédente.

Tableau récapitulatif de dépenses et recettes:

Coûts d'exploitation	Frs	1'534'750.00
<u>Ventes des bois</u>	<u>Frs</u>	<u>405'000.00</u>
<i>Déficit</i>	<i>Frs</i>	<i>1'129'750.00</i>
<u>Subventionnement</u>	<u>Frs</u>	<u>504'000.00</u>
<u>Solde à financer</u>	<u>Frs</u>	<u>625'750.00</u>

Le montant net à charge du maître d'œuvre pour la prochaine période de 4 ans est de **Frs 625'750.-**.

8. CONCLUSION

Les travaux sylvicoles énoncés ci-dessus offriront le double avantage de rajeunir les vieilles futaies tout en sécurisant les zones présentant un risque immédiat sur le territoire communal.

Cela étant, ces mesures suffiront seulement à limiter la tendance au vieillissement des forêts du vallon de La Tinière, non pas à la réduire.

Néanmoins, grâce à ce projet sylvicole, l'habitat des hauts de la Commune, ses voies de circulation et, plus généralement, l'ensemble de l'agglomération villeneuvoise pourront bénéficier d'un niveau de sécurité amélioré, sans que ce projet ne grève de manière significative les comptes communaux.

PRÉAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. D'approuver la réalisation du projet sylvicole du vallon de La Tinière 2016-2019;
2. D'approuver une dépense d'investissement pour la réalisation des travaux sylvicoles, pour un montant de Frs. 1'534'750.-
3. De prendre acte que ce montant sera partiellement couvert par la vente des bois et les subventions fédérales et cantonales, **une différence de Frs. 625'750.-** restant finalement à la charge de la Commune de Villeneuve ;
4. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement brut par la trésorerie courante;
5. D'autoriser la Municipalité à amortir le solde de l'investissement sur 4 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 20 octobre 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :
Le Vice-Président Le Secrétaire :

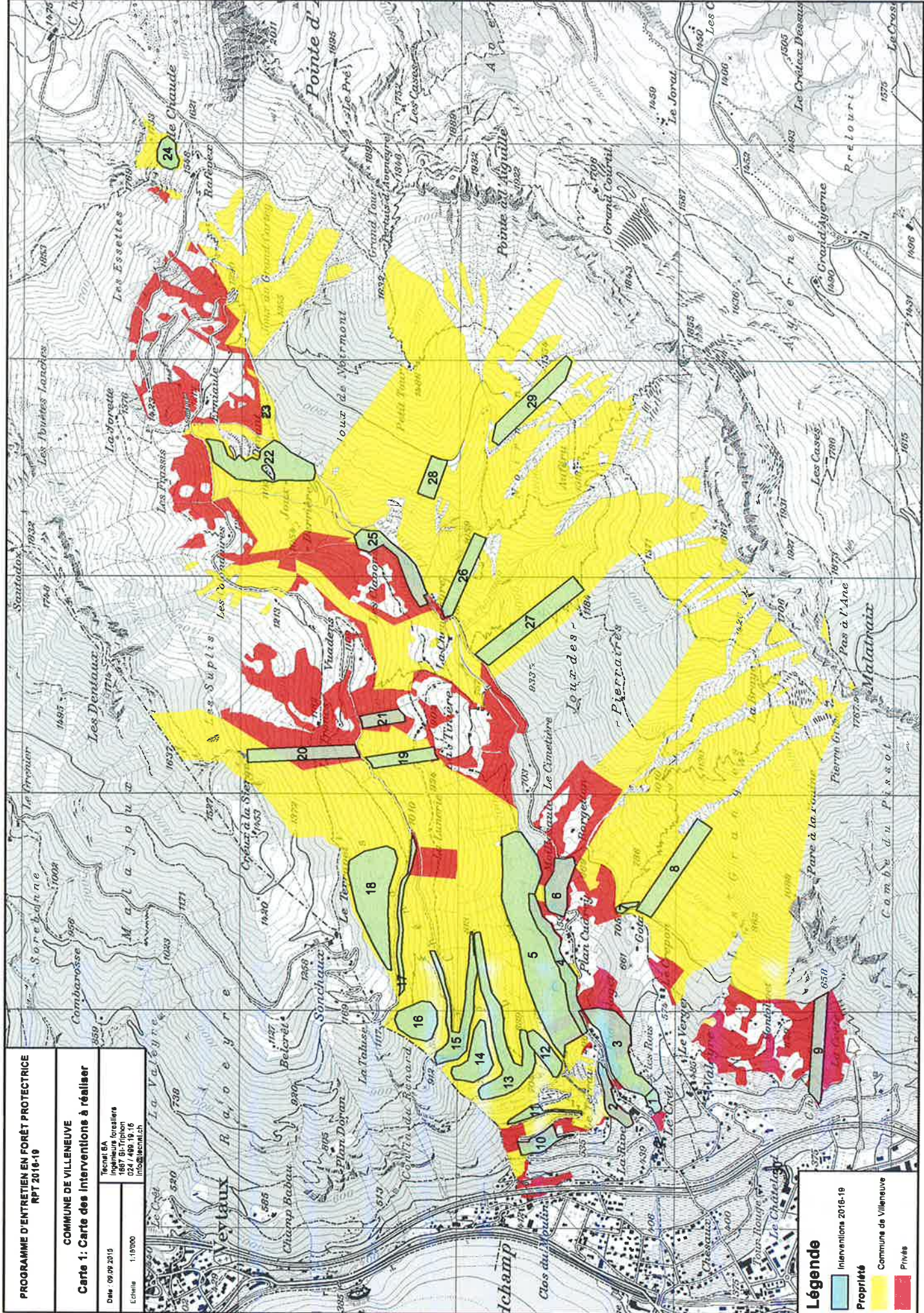
 M. Oguey  Y. Cheseaux

The seal of the Municipality of Villeneuve is circular with the text 'MUNICIPALITE DE VILLENEUVE' around the perimeter. In the center is a shield with a crown on top, flanked by two stars. The shield contains the words 'LIBERTE ET PATRIE'.

Annexes : Carte des interventions
Liste des interventions

Déléguée de la Municipalité : Mme Annik Morier-Genoud, Municipale

Villeneuve, le 20 octobre 2015/YCX



PROGRAMME D'ENTRETIEN EN FORÊT PROTECTRICE
RPT 2016-19

COMMUNE DE VILLENEUVE
Carte 1: Carte des interventions à réaliser

Date : 09.09.2015
Echelle : 1:10000

Technic BA
Ingénieurs locaux
024 / 496 16 16
info@technic.ch

Légende

- Interventions 2016-19
- Propriété Commune de Villeneuve
- Privés

LISTE DES INTERVENTIONS A REALISER (Programme Indicatif)

8'100 m3

2'025 m3/an

Version 2 du 10 septembre 2015

No	Lieu	Inter	Mode d'exploitation	Aléa	Données intervention		Propriété communale		Propriété privée	
					Volume	Surface	Coût/m3	Volume	Surface	Volume
1	Champloget	RE	Hélicoptère	Glissement	75		400	75	0	
2	Champloget	RE	Hélicoptère	Glissement	100		400	0	100	
3	Champloget	MeL	Hélicoptère	Glissement	200		400	0	200	
4	Plan Cudrey	MeL	Tracteur	Hydro	300		150	300	0	
5	Plan Cudrey	RE	Hélicoptère	Glissement	250		250	250	0	
6	Plan Cudrey	MeL	Tracteur	Glissement	150		150	0	150	
7	Les Granges	RE	Tracteur	Pierres	200		150	200	0	
8	Les Granges	RE	Câble-grue mobile	Pierres + AVA	550		145	550	0	
9	Chenaux	MeL	Câble-grue mobile	Glissement	450		150	0	450	
10	Les Chénales	RE	Tracteur	Glissement	150		220	75	75	
11	Les Chénales	RE	Tracteur	Glissement	100		220	100	0	
12	Les Chénales	RE	Tracteur	Glissement	150		220	150	0	
13	Les Chénales	RE	Tracteur	Glissement	200		220	200	0	
14	Les Chénales	MeL	Hélicoptère	Tous	150		220	150	0	
15	Les Chénales	RE	Tracteur	Glissement	100		220	100	0	
16	Les Chénales	MeL	Hélicoptère	Tous	350		220	350	0	
17	Les Chénales	RE	Tracteur	Glissement	100		220	75	25	
18	Les Chénales	MeL	Hélicoptère	Tous	400		250	400	0	
19	La Lunerie	RE	Câble-grue mobile	Tous	350		150	350	0	
20	La Lunerie	RE	Câble-grue mobile	Tous	550		150	150	400	
21	La Lunerie	RE	Câble-grue mobile	Tous	200		150	0	200	
22	Joux	MeL	Tracteur	Tous	400		150	400	0	
23	Joux	RE	Hélicoptère	Glissement	100		300	100	0	
24	Rafavex	MeL	Hélicoptère	Tous	25		400	25	0	
25	Les Clavans	MeL	Tracteur	Glissement	300		150	100	200	
26	Noiremont	RE	Câble-grue mobile	Tous	400		150	400	0	
27	Auféru	RE	Câble-grue mobile	Tous	600		150	600	0	
28	Noiremont	RE	Câble-grue mobile	Tous	250		140	250	0	
29	Noiremont	RE	Câble-grue mobile	Tous	500		140	500	0	
30	Le Châtelard	RE	Hélicoptère	Glissement	50		450	50	0	
31	Sécurisation sentiers	RE	Hélicoptère	Tous	200		300	200	0	
32	Bord de routes	RE	Tracteur	Glissement	200		220	200	0	
					8'100 m3			6'300 m3		1'800 m3